

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 24.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 12 JUIN 1879

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

## SOMMAIRE

La reine Victoria, par A. Gélius.—"Une gerbe," par Ego ille.—Chronique américaine, par Ant. Ralph.—La politique, par A. Gélius.—Souvenirs du passé, par Ferd. Gagnon.—Ça et là.—Poésie : "Une gerbe," par Elise-B. Larivière.—Un drame sur la Seine, par F. du Boisgobey (suite).—Le merle, par Nérée Beauchemin.—La famille Napoléon.—Mélanges.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

Partie de crose entre les clubs de Montréal et Caughnawaga; Le bateau à vapeur *Frigate*, avec le 1<sup>er</sup> régiment de New-York à bord, sautant les rapides de Lachine; Montréal: Vue de la bâtisse de l'Association des Arts, place Phillips; Inauguration de la galerie des arts par S. E. le Gouverneur-Général et S.A.R. la princesse Louise; Présentation d'un drapeau au 1<sup>er</sup> régiment de Brooklyn; le Gouverneur-Général et la princesse Louise passant les troupes en revue.

## NOTRE PRIME

Notre magnifique prime pour cette année est maintenant prête, et nous commencerons dès cette semaine à l'adresser à ceux qui y ont droit. C'est une grande et belle gravure représentant le bonheur domestique, ou Monsieur, Madame et Bébé, comme disait Gustave Droz; sujet simple et vieux, mais toujours beau, surtout lorsqu'il inspire un véritable artiste.

C'est un tableau où le bonheur domestique apparaît sous des couleurs si charmantes, qu'il va opérer une véritable révolution parmi les malheureux qui n'ont pas eu le courage encore de contracter mariage. Les vieux garçons ne pourront pas le contempler sans prendre la résolution de laisser les froides régions du célibat où ils cherchent vainement le bonheur.

Que de gens, de filles surtout, intéressés à répandre cette gravure en augmentant le nombre de nos abonnés! Vraiment, on devrait s'associer, s'organiser comme pour la colonisation ou la propagation de la foi, afin de faire pénétrer partout notre journal avec sa prime salutaire. Nos abonnés, dans tous les cas, s'empresseront de payer ce qu'ils doivent dans le but de satisfaire à un devoir et d'obtenir une si belle gravure, dont la vue domptera les maris les plus fougoureux et calmera les femmes les plus acariâtres.

Auront droit à cette prime tous les abonnés actuels dont l'abonnement sera payé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1880, et les nouveaux abonnés qui paieront une année d'avance.

## LA REINE VICTORIA

Le peuple anglais a célébré, le 24 mai, le soixantième anniversaire de la naissance de Sa Majesté la reine Victoria. Les démonstrations ordinaires ont eu lieu par tout l'Empire. La reine est réellement aimée et vénérée de tous ses sujets. Aucun des souverains de sa famille n'a été populaire comme elle, et avant eux les Stuarts et les Tudors, on le sait, n'étaient guère chéris du public. Le prestige personnel qu'elle s'est acquis par ses qualités et par sa conduite, et le respect qu'elle impose, rejaillissent sur les institutions qu'elle personnifie.

La presse anglaise et française du pays a redit les protestations habituelles de loyauté au nom du peuple et des différentes nationalités qu'elle représente. Quelques journaux anglais ont aussi rappelé certains traits intéressants de la carrière de la reine comme souveraine et de sa vie comme femme. On a fait plus à cet égard que par le passé.

Dès son jeune âge, la princesse Victoria donna les marques d'un caractère ferme, décidé, et d'une nature supérieure. L'éducation solide qu'elle reçut développa le germe des excellentes qualités dont elle était naturellement douée. Elle fut élevée pour être reine. Elle avait onze ans lorsqu'elle devint héritière présomptive de la couronne, par la mort de son oncle, Georges IV, et dix-huit ans lorsqu'elle monta sur le trône, après la mort de Guillaume IV, en 1837.

C'était une position unique que celle de cette jeune fille de dix-huit ans, se trouvant tout à coup souveraine d'un immense empire. Elle n'a eu d'analogue, en Europe, que la position de la reine Isabelle, couronnée à l'âge de trois ans, en 1833. Mais la reine d'Espagne, devenue jeune fille, resta soumise à une régence jusqu'à l'époque de son mariage. La reine Victoria, bien que mineure, régna seule pendant trois ans.

Durant cet intervalle, elle se montra fort sage, fort digne, en un mot elle fut à la hauteur de la position, ce qui est bien la plus grande preuve de supériorité personnelle qu'elle pût donner.

Elle entra tout de suite dans son rôle de souveraine constitutionnelle. Elle voulut voir souvent ses ministres, s'occuper des affaires d'état, c'est-à-dire s'en instruire, le tout avec un tact et une sagesse extraordinaires. Il devait être curieux de voir les vieux politiciens alors au pouvoir, en conférence avec cette enfant couronnée, lui offrant leurs conseils ou recevant ses ordres. Elle ne fit pas de coup d'état, elle ne fit pas même de coup de tête, comme on aurait pu le redouter d'une reine de son âge ou d'une souveraine d'opéra-bouffe. En effet, il n'y aurait eu rien de bien surprenant à ce qu'elle commît quelque esclandre. On devait s'y attendre même et on pouvait croire qu'elle en serait tentée, ne fût-ce que pour essayer sa puissance. Louis XIV marqua sa dix-septième année par un coup... de fouet, appliqué sur le dos des conseillers au parlement de Paris, qui n'en revinrent jamais. Un jeune monarque est toujours exposé à la tentation d'abuser de son pouvoir, Charles I<sup>er</sup>, roi à vingt-quatre ans, se mit à malmenager son parlement, qui, moins docile que celui de Louis XIV, lui fit la guerre et finit par le déposer.

Il arriva pourtant un jour, qu'après trois ans d'un règne paisible, la reine Victoria se trouva tout à coup pour la première fois en désaccord avec ses ministres. Ce fut pour un motif bien excusable.

Sa Majesté venait d'atteindre sa majorité, on voulait la marier. Les ministres avaient fait leur choix, sans la consulter, naturellement, considérant que, dans une question d'état de cette gravité, la souveraine ne s'appartenait pas, mais appartenait à son peuple et devait se laisser guider par les conseillers que celui-ci lui avait donnés. De son côté, cependant, la reine avait déjà fixé son choix elle aussi, sans prendre avis ni de ses ministres ni de personne, en ne consultant que son cœur. Elle s'était éprise sérieusement de son cousin, le prince Albert de Saxe-Cobourg Gotha, et, avant que ses ministres, qui n'avaient pas même songé à celui-là, eussent eu le temps de machiner leurs plans, elle avait écrit, de sa main, *privément*, secrètement, sans employer ni ambassadeur ni intermédiaire d'aucune sorte, à son bon oncle, le roi Léopold I<sup>er</sup> de Belgique, le *mentor* des rois européens du temps et le propre frère de la duchesse de Kent, mère de Sa Majesté. Ce fut tout. Le roi Léopold approuva la conduite de sa nièce. Le mariage eut lieu peu de temps après, au grand ébahissement des ministres, qui ne résignèrent pas, mais qui se résignèrent d'assez mauvaise grâce et se considérèrent comme joués par la jeune souveraine.

Il fallut plusieurs années au prince pour détruire les préjugés qu'on souleva contre lui et faire cesser l'impopularité qui l'avait accueilli dès son entrée en Angleterre. La reine avait imposé résolument à ses sujets l'époux de son choix. Elle montra la même fermeté pour mettre fin, plus tard, aux tiraillements et aux tracasseries qu'une cour hostile travaillait sourdement à susciter chaque jour, à la suite de ce mariage. L'étiquette de Windsor ne pourvoyait pas au rang que devait occuper le prince. D'après la règle stricte, il aurait dû passer après toute la haute noblesse anglaise. La reine fit cesser les discussions qui s'étaient soulevées à ce propos et statua de son plein droit, sans s'occuper de l'opinion des nobles, que son époux occuperait le premier rang dans le royaume après elle-même. Ce qui fut dit fut fait. Elle lui donna en même temps le commandement général des forces de terre et de mer et créa pour lui le titre de *prince-consort*. (Ce mot de *consort* ne s'était appliqué jusque-là qu'aux femmes, aux épouses des rois, qui portaient le titre de *Queen-Consort* et venaient immédiatement après le roi.)

Sa Majesté voulait bien remplir à la lettre son rôle de reine constitutionnelle en n'intervenant pas dans les discussions politiques, et en laissant les partis se disputer le pouvoir à leur guise; mais en revanche, elle n'entendait pas que les ministres, à la suite de sa majorité, eussent le droit de s'ingérer dans ses affaires personnelles.

Elle donna une autre preuve de sa détermination à cet égard lors de l'avènement au pouvoir de Sir Robert Peel, qu'elle avait choisi pour son premier ministre, à la suite d'un revirement parlementaire. Il existait à la cour depuis Georges III un usage particulier, que le parlement avait fait reconnaître par la cou-

ronne, et qui constituait une conquête d'une nature spéciale sur les prérogatives du souverain. En vertu de cet usage humiliant pour le roi, celui-ci devait suivre l'avis de son gouvernement pour composer sa maison, son entourage, ce qu'on désignait par le nom de *domesticity*; et les fonctions les plus intimes du palais, livrées à la merci des ministres, étaient tombées dans le patronage gouvernemental ordinaire, comme les emplois ministériels. Le cabinet n'avait plus seulement le choix et le contrôle des serviteurs de la nation, des fonctionnaires publics, il avait encore celui des serviteurs personnels du roi. Georges IV et Guillaume IV avaient supporté cette humiliation. Victoria ne voulut pas la tolérer un seul instant, et, au premier changement de ministère, elle signifia énergiquement à Sir Robert Peel, qui voulait lui faire renvoyer, pour cause politique, quelques-unes de ses dames d'honneur, femmes de chefs *whigs* influents, et d'autres membres du personnel du château, qu'elle n'en ferait rien et qu'elle ne se soumettrait pas à l'usage qu'il invoquait. Depuis lors, elle a gardé le contrôle absolu de son entourage. Comme elle ne s'est pas mêlée de politique, sa conduite, sous ce rapport, n'a pas eu d'inconvénient; mais il n'en a pas toujours été ainsi avant elle, et c'est parce que l'entourage de Georges III et de Georges IV était devenu, pendant une certaine période, un vrai foyer de conspiration contre la majorité parlementaire, que celle-ci réclama si énergiquement un contrôle qu'elle finit par obtenir sur la *domesticité* royale.

C'était l'époque où les rois *très-constitutionnels* de la Grande-Bretagne prenaient un intérêt si vif aux affaires politiques, qu'ils intervenaient directement dans les luttes de parti pour aider les politiciens de leur prédilection, non par leur influence personnelle, mais comme de simples particuliers au moyen de l'argent de leur cassette. Georges III, qui fut plus spécialement affecté de cette manie, dépensa des millions et contracta des dettes énormes pour les élections de ses favoris, et le plus souvent pour combattre ses propres ministres. C'était une manière comme une autre de pratiquer le régime constitutionnel. Le roi rendait hommage à la constitution en gardant des ministres qu'il exérait; et, en s'appliquant seulement à leur faire perdre la majorité par le moyen de la corruption, il cherchait le remède que lui fournissait cette même constitution pour se débarrasser d'eux. Ce furent les excès de ce système qui conduisirent, comme résultat de la longue lutte qui avait eu lieu et de l'exaspération du parlement, à la victoire radicale remportée par la Chambre dans l'affaire de la *domesticity*. Celle-ci fut rudement punie en perdant tous ses moyens d'intrigue pour tomber sous le joug du parlement, et le roi fut encore plus humilié par la concession qui lui fut imposée.

Les mêmes conflits auraient pu se produire de nos jours si la reine eût agi comme ses prédécesseurs, puisque l'ancien système est rétabli.

En dehors des deux cas tout intimes que nous avons rapportés, Sa Majesté n'est intervenue officiellement dans les affaires politiques, comme souveraine, qu'une seule fois, en 1852, après le coup-d'état de Napoléon III, lorsque lord Palmerston, ministre des affaires étrangères sous lord John Russell, par un